

Comité de soutien à François Thonier
Bon de soutien / Reçu

15,00 euros

Reçu de : chèque espèces

.....

Date : Signature.....

AC ! Agir ensemble contre le Chômage et la précarité
21, allée Baco – 44000 Nantes ☎ 02.40.89.51.99

Comité de soutien à François Thonier
Bon de soutien / Reçu

15,00 euros

Reçu de : chèque espèces

.....

Date : Signature.....

AC ! Agir ensemble contre le Chômage et la précarité
21, allée Baco – 44000 Nantes ☎ 02.40.89.51.99

Comité de soutien à François Thonier
Bon de soutien / Reçu

15,00 euros

Reçu de : chèque espèces

.....

Date : Signature.....

AC ! Agir ensemble contre le Chômage et la précarité
21, allée Baco – 44000 Nantes ☎ 02.40.89.51.99

La **LSQ** (Loi de Sécurité Quotidienne), adoptée en novembre 2001, a instauré le " délit de fraude habituelle " dans les transports en commun (trains, métro, bus, tram ...) : 10 infractions = un délit. Au titre de la LSQ des précaires sont condamné-e-s tous les jours à des amendes (jusqu'à 7500 euros) et à des peines de prisons (jusqu'à 6 mois fermes).

Ensemble exigeons :

- **La relaxe de François Thonier (déjà condamné à 2 mois ferme, passible d'une nouvelle peine de prison à la Cour d'Appel de Poitiers le 3 février)**
- **L'arrêt de toute plainte des transporteurs publics (SNCF, RATP, etc.) contre les usagers socialement précaires**
- **L'amnistie de toutes les amendes et peines de prison**
- **L'abrogation de la LSQ**

La **LSQ** (Loi de Sécurité Quotidienne), adoptée en novembre 2001, a instauré le " délit de fraude habituelle " dans les transports en commun (trains, métro, bus, tram ...) : 10 infractions = un délit. Au titre de la LSQ des précaires sont condamné-e-s tous les jours à des amendes (jusqu'à 7500 euros) et à des peines de prisons (jusqu'à 6 mois fermes).

Ensemble exigeons :

- **La relaxe de François Thonier (déjà condamné à 2 mois ferme, passible d'une nouvelle peine de prison à la Cour d'Appel de Poitiers le 3 février)**
- **L'arrêt de toute plainte des transporteurs publics (SNCF, RATP, etc.) contre les usagers socialement précaires**
- **L'amnistie de toutes les amendes et peines de prison**
- **L'abrogation de la LSQ**

La **LSQ** (Loi de Sécurité Quotidienne), adoptée en novembre 2001, a instauré le " délit de fraude habituelle " dans les transports en commun (trains, métro, bus, tram ...) : 10 infractions = un délit. Au titre de la LSQ des précaires sont condamné-e-s tous les jours à des amendes (jusqu'à 7500 euros) et à des peines de prisons (jusqu'à 6 mois fermes).

Ensemble exigeons :

- **La relaxe de François Thonier (déjà condamné à 2 mois ferme, passible d'une nouvelle peine de prison à la Cour d'Appel de Poitiers le 3 février)**
- **L'arrêt de toute plainte des transporteurs publics (SNCF, RATP, etc.) contre les usagers socialement précaires**
- **L'amnistie de toutes les amendes et peines de prison**
- **L'abrogation de la LSQ**